

Avis public
Adoption des prévisions budgétaires 2021, du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 ainsi que du règlement d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné, qu'en vertu de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin tiendra une séance extraordinaire le 22 décembre 2020 à compter de 19 h à la salle des délibérations du Conseil, pour l'adoption des prévisions budgétaires 2021. **En raison du contexte de la pandémie, ladite séance se tiendra à huis clos (sans la présence du public).**

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil ~~et la période de questions~~ lors de ladite séance porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2021.

Qu'immédiatement après cette première séance extraordinaire, une deuxième séance extraordinaire sera tenue pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023. **En raison du contexte de la pandémie, ladite séance se tiendra à huis clos (sans la présence du public).**

Que conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, les délibérations du Conseil ~~et la période de questions~~ lors de ladite séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023.

Qu'une dernière séance extraordinaire sera tenue, entre autres, pour l'adoption du règlement d'imposition des taxes pour l'exercice financier 2021. **En raison du contexte de la pandémie, ladite séance se tiendra à huis clos (sans la présence du public).**

Fait et donné à Lac-Etchemin, ce 2^e jour de décembre 2020.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault, M.A.P., OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Laurent Rheault, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal, ce 2^e jour de décembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2^e jour de décembre 2020.

Le directeur général/secrétaire-trésorier,

Laurent Rheault M.A.P., OMA